

Quelles valeurs et quelles pratiques de chacune des trois traditions religieuses sont particulièrement pertinentes pour la société ?

Samia Amor

Collaboratrice à la Chaire de recherche du Canada sur
Islam, Pluralisme et Globalisation

À partir d'une posture religieuse, la mienne qui s'inscrit dans la tradition musulmane, une brève analyse des dernières décennies met en évidence la présence du paradoxe suivant. D'une part, les traditions monothéistes font l'objet d'un discrédit en raison d'une présomption de violence, d'intégrisme et d'intolérance de leur message. En témoigne d'ailleurs la récente publicité sur les autobus de la STM favorable à l'athéisme présumé plus soft que la religion. Et d'autre part, la mondialisation s'accompagne d'une mobilité humaine et d'un transfert de valeurs culturelles et religieuses. Sans s'attarder sur ce constat extérieur au débat d'aujourd'hui, cette dynamique migratoire pourrait être perçue, du moins en ce qui me concerne, comme entre autres le signe d'un défi. Celui qui exige de s'atteler à une réflexion sur un « vivre-ensemble » au sein d'une diversité non seulement irréversible, mais surtout génératrice d'un métissage incontournable.

Se situe dans cette perspective, la question débattue autour de cette table ronde sur la pertinence de certaines valeurs et pratiques des traditions monothéistes à la société québécoise. Au préalable, j'aimerais préciser, en ce qui me concerne, le sens donné à la notion de valeurs : « c'est une référence immuable et essentielle qui sert de direction pour l'accomplissement de ma vie et qui se manifeste au quotidien à travers un état d'esprit, des actes et des comportements ». Autrement dit, les valeurs ne relèvent pas d'une simple construction mentale et donc d'une abstraction. Elles ont un contenu et trouvent application dans la réalité.

Et la question ci-dessus posée soulève à la fois l'idée de l'utilité sociale des traditions monothéistes, et celle de la place de leurs valeurs au sein de la société québécoise. Aussi, cet exposé envisage d'aborder cette question en trois temps. D'abord, dans un avant-propos qui trace l'esprit de l'islam par rapport aux valeurs; ensuite, dans une première partie qui expose la valeur prédominante en islam. Et finalement, une seconde partie qui examine la possible articulation entre cette valeur primordiale et les valeurs de la société québécoise.

I- Avant-propos de l'esprit de l'islam

De toute évidence, l'islam est au même titre que le judaïsme et la chrétienté une tradition religieuse. Mais il est également, voire essentiellement un mode de vie. En témoignent les versets qui prescrivent au croyant une véritable **éthique**. Elle se manifeste particulièrement par : l'usage de la bonté envers ses parents¹ et autrui, la pratique de bonnes paroles, de sincérité, de droiture, de patience, de modération, de modestie, de respect dans les engagements, d'appel au bien, de proscription du mal et de la moquerie, la rivalité dans la générosité et les bonnes actions, et surtout de la culture du pardon².

Il est vrai, je vous le concède, ce n'est pas cet aspect qui est rapporté par les médias, qui au nom d'une liberté d'expression à géométrie variable, contribuent à la stigmatisation de la tradition religieuse à partir de cas singuliers !

Néanmoins, ces commandements existent et se pratiquent. Et ils se complètent par une sourate (Loqman)³ qui relate les exhortations d'un père à son fils. Dans les termes modernes et wébériens, cette sourate renferme un « idéal-type » du fidèle.

¹ Sourate XVII, 23-24.

² Sourate III, 146; 133-134.

³ Sourate Loqman : XXXI, 17-19;

Ce dernier serait détenteur autant de qualités morales dont quelques-unes ont été citées plus haut que de qualités spirituelles en lien avec Dieu.

Conséquemment, ces exigences imposent au musulman d'adhérer à la « commanderie du bien (être bon et faire du bien) et de pratiquer ce que Jacques Berque traduit à juste titre, par le « bel agir ou le bon agir » et qui correspond, en arabe, à la notion d'*al ihsan*. Et ce musulman est à mon avis, tout individu qui adhère au message du prophète Mohamed, mais également celui qui accepte le Seigneur comme guide et s'en remet à Lui.

Mais quelles sont les raisons de tels impératifs à connotation éducative ? L'un des objectifs de l'islam est d'assurer la formation de l'individu pour qu'il puisse assurer sa fonction de vicaire de Dieu sur terre, c'est-à-dire se considérer comme un usufruitier qui use sans abuser de la propriété de Dieu. Or, l'exercice du vicariat nécessite la piété. Et celle-ci ne se résume pas seulement à la prière ou à la croyance en Dieu. Elle répond aux caractéristiques d'une **solidarité sociale** édifiée par un individu soucieux de ses proches, de ses amis, de ses voisins⁴, des orphelins, des indigents, des voyageurs, de l'être humain en général, de la nature et des animaux. Une piété qui incite à la domination des instincts, mais également à l'exercice de la raison pour préserver l'humanité en soi et à vivre en harmonie avec son environnement. La condition de l'observance de la piété pour exercer la fonction de vicaire répond à la finalité d'édifier une **société juste**.

Par conséquent, la tradition islamique se préoccupe de l'individu dans sa dimension humaine et ce, quel que soit l'espace dans lequel il se trouve. Dans cette perspective, l'individu croyant est toujours motivé dans son agir par les valeurs constantes désignées. Autrement dit, il se doit, pour les mettre en application, de lutter contre un individualisme fondé sur la rivalité et la suprématie, et d'adopter

⁴ Sourate XVII, 26

une approche de solidarité inclusive de l'autre son semblable, égal à soi. Cet autre avec lequel il tisse des liens stables et continus qui à l'échelle de la société contribuent justement au maintien de la solidité de la société.

Comme on le voit, cet état d'esprit qui prend en compte les autres dans le développement de soi privilégie notamment l'interaction sociale sans distinction spatiale. Il le fait d'autant plus que les repères axiologiques sont dénués d'abstraction. Ils reflètent une dynamique entre l'individu et la collectivité à travers des actes concrets posés au quotidien.

C'est ainsi que les actes cultuels⁵ en islam, du fait même qu'ils s'articulent autour de l'axe de l'unicité⁶, définissent à la fois la relation avec Dieu et la relation avec Autrui quel qu'il soit. Dieu est au cœur du comportement du croyant. Celui-ci devrait refléter le témoignage d'une **prise de conscience de la présence de Dieu au quotidien**⁷. Ainsi, le musulman, dans la conception idéale, n'agit pas en fonction du regard d'autrui mais dans le souci de satisfaire de Dieu.

Il en résulte, que contrairement à la croyance commune, il y a là une expression de liberté intimement liée à la conscience que tout n'est pas permis. Et en soi, Autrui est une source de remise en cause des gestes posés à son égard.

En résumé, dans ce système de valeurs appliqué à l'individu en lien avec la collectivité, l'identité religieuse transcende l'espace privé et se poursuit dans l'espace public. Par conséquent, la dualité spatiale qui confine les valeurs religieuses dans la sphère privée n'a pas d'écho en islam. La tradition religieuse islamique conçoit une spatialité unique fondée sur deux valeurs fondamentales,

⁵ Les cinq piliers de la tradition : l'attestation de foi, la prière, l'obligation religieuse de répartir les richesses possédées (la *zakat*), le jeûne et le pèlerinage

⁶ Le credo de foi : la croyance en Dieu l'unique (le *Tawhid*), au jour dernier, aux Anges, aux révélations divines et aux prophètes

⁷ « Certes, le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est celui qui a la plus grande conscience de Dieu » (S.49, 13)

consubstantielles : la justice et la solidarité sociale. Ce qui conduit à s'interroger sur ces notions objet du point 2.

II- La justice en islam en corrélation avec la solidarité sociale

En islam, la **justice** est une prescription qui réfère à une pratique au quotidien et à son témoignage en toute circonstance. Elle s'applique sans complaisance à l'encontre de soi, de ses parents ou de ses proches⁸. Et même si la faiblesse humaine est soulignée, ainsi que les notions de résistance et le droit de défense contre l'injustice, l'islam ne cautionne nullement les représailles. Au contraire, il encourage au pardon et à la réconciliation. Mais, la compréhension de la justice en islam ne peut faire l'économie de la situer par rapport à Dieu et par rapport aux autres humains.

Ainsi dans sa dimension spirituelle, la justice en islam s'appuie sur le postulat de l'unicité du divin. Dieu est le Créateur de l'univers, des êtres humains, de la faune et de la flore. Par conséquent, l'interaction entre les différentes créations évolue dans un mode d'équilibre et d'harmonie en lien avec Dieu et dont la stabilité dépend de l'action humaine. Cette dernière s'oriente, alors essentiellement, selon des valeurs qui ont pour objectif ultime la recherche de la satisfaction de Dieu dans l'au-delà et à partir du souvenir de sa présence ici-bas. Dès lors, toute autre motivation renferme de manière inhérente le risque d'un déséquilibre qui engendre forcément une injustice. D'où le rappel en islam de la pratique de l'effort constant (*Djihad an nafs*) pour éviter de succomber à la tentation de vouloir privilégier ses intérêts individuels au détriment de ceux de la collectivité.

Par contre, dans une dimension temporelle, la justice en islam prend la forme d'une **solidarité sociale**. Elle envisage la mise en place d'un système de redistribution des ressources matérielles par le biais de l'instrument de la *Zakkat*.

⁸ Sourate IV, 135 : "Ô vous qui avez cru ! Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Dieu l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents [...]."

Considérée comme un impôt purificateur des biens possédés, la *Zakkat* est surtout un devoir religieux pour tout croyant détenteur de richesses de répartir un pourcentage déterminé de ses biens auprès des personnes démunies. Un devoir qui renferme une double visée : renforcer la solidarité humaine et protéger l'individu de certains penchants comme l'égoïsme, l'avarice, la cupidité et l'attachement excessif aux biens de ce monde.

Comme on peut le constater, la justice en islam relève quasiment d'un idéal. Être juste envers autrui et endurer les injustices commises sur soi présume au moins l'intégration d'un des attributs de Dieu, c'est-à-dire la compassion, la miséricorde (*al-rahma*)⁹. Toutefois, il me semble que cet idéal pourrait être atteint et concrétisé à condition de répondre à deux prédispositions consubstantielles : le décentrement de soi et le rappel de Dieu.

Mais alors comment cette valeur essentielle en islam trouve-t-elle place au Québec ?

III- L'articulation de la justice islamique à la justice sociale prônée par la société québécoise

Depuis le nouveau millénaire et particulièrement au cours des deux dernières années, le discours vulgarisé est celui de l'incompatibilité des valeurs islamiques aux valeurs de la société québécoise. À l'instar de la majorité des sociétés occidentales, le Québec fait de la reconnaissance de l'individu une valeur incontournable parce qu'elle est au centre de l'égalité et de la liberté.

Toutefois, l'observation de cette valeur telle qu'elle est appliquée démontre sa propension vers l'individualisme. Sans nécessairement encourager le repli sur soi, celui-ci ne réduit ni n'élimine les inégalités sociales structurelles relatives à la

⁹ Sourate VII; 7 : « ...et Ma Miséricorde s'étend à toute chose; Je la destine à ceux qui Me craignent, qui s'acquittent de la Zakât et qui croient en Nos signes. ».

possession de certaines ressources, à l'accès à certains biens, services et à la discrimination. Cependant, cet individualisme a détrôné les valeurs de partage, de solidarité, de coopération et de désintérêt pourtant bien présentes au Québec.

Abstraction faite de cette caractéristique, et au-delà du scepticisme de certains, l'individu, l'égalité et la liberté sont également au centre de la tradition religieuse musulmane. Et comme il a été mentionné précédemment, cet individu oriente plus son action vers la collectivité et la contribution à l'édification d'une justice sociale que vers sa personne. Par conséquent, et à mon avis, la conception de la justice en islam pourrait aisément s'inscrire dans une complémentarité avec la notion de justice sociale défendue au Québec, entendue comme une construction politique qui s'appuie sur les principes d'égalité des droits et qui recherchent une solidarité collective.

En effet, les politiques sociales du Québec s'orientent de plus en plus vers l'édification d'une société juste en menant une lutte contre l'exploitation économique et la prise en compte des inégalités sociales et de la discrimination. Cependant, l'efficacité de ces politiques est menacée par une tendance de plus en plus grande favorable à l'exclusion d'individus religieux de **l'espace public** au point de susciter un débat social sur la place de la religion dans l'espace public.

Or, si on marque un arrêt sur cette notion d'espace public on se rend compte que la dichotomie spatiale résulte d'un double processus historique de séparation. D'une part, la société entreprend un processus d'affranchissement de la pensée entre monde profane et monde religieux (sécularisation) et d'autre part le politique s'engage dans un processus d'affranchissement de l'État du pouvoir religieux (laïcisation). Il en émerge un espace public produit d'un compromis à un moment donné entre un État en construction et une Église dominante. Et dès sa conception, il porte malgré lui les marques de la suprématie de cette dernière à travers les

édifices religieux dans le paysage local. En ce sens, l'espace public n'a jamais été neutre. Et, il n'a jamais signifié le rejet de la religion hors de ses frontières.

En conséquence, l'espace public est initialement conçu comme un espace politique ouvert dans lequel un ensemble d'individus s'organisent pour débattre du « bien commun ». Il est un lieu par excellence de l'expression d'une citoyenneté concernée par le débat de « comment faire société ? ». Accessible à tous, il témoigne de la reconnaissance d'un droit de parole et donc de l'affirmation de l'existence d'une pluralité au sein de la société. Car toute prise de parole publique d'un individu introduit à la réalité de sa singularité et de son appartenance à un groupe. Ce bref aperçu autour de l'édification de l'espace public indique qu'il est plus une invitation à l'ouverture qu'à la fermeture. Et son accessibilité aux individus religieux, sans contrainte d'un déni des différences ou d'un diktat de l'uniformité de l'image et du comportement, est une gageure à l'apport des valeurs des traditions religieuses à la société québécoise.

CONCLUSION

Je souhaiterais terminer cet exposé par une réflexion d'Hanna Arendt qui me paraît pertinente au débat sociétal dans lequel s'inscrit cette journée et pour qui le « pire des dangers qui menacent le paria ce n'est pas l'exclusion elle-même, mais que celle-ci le fasse douter et désespérer de sa propre réalité en lui faisant subir des injustices qui ne sont nulle part reconnues comme telles ».

Je vous remercie.